

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/03/25/2021020798/justel>

Dossier numéro : 2021-03-25/16

Titre

25 MARS 2021. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale adoptant le plan régional de mobilité (PRM)

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 15-04-2021 page : 33546

Entrée en vigueur : 30-04-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Le plan régional de mobilité tel qu'il figure en annexe 1 est adopté.

Celui-ci est accompagné du rapport d'incidence environnemental visé en annexe 2 et de l'avis de la Commission régionale de la mobilité visé en annexe 3.

[Art.](#) 2. Le Ministre qui a la Mobilité dans ses attributions est en charge de l'exécution du présent arrêté.